ID27

Mis à jour le 6 octobre 2014

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
BP 37 / 45 - LIBREVILLE
TEL : 01.79.53.76 OU 01.79.53.77

Date de réception ou cachet du service

DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

RETENUES A LA SOURCE SUR LES NON-RESIDENTS

Exercice : Mois :

1 – Identification du contribuable	Cadre réservé à l'administration
N° du contribuable : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌋ (Numéro d'Identification Fiscale (NIF)) Nom du contribuable : Raison sociale : Sigle : Boîte postale Ville : Téléphone : Télécopie : Adresse email : Site Internet : Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)	☐ (Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

2 – Liste des retenues à la source effectués sur la période

Raison sociale	Pays	Montant brut des sommes versées (hors taxe sur le chiffre d'affaires)	Montant de la retenue à la source de 10%

3 – Règlement de l'impôt

Mode de versement :

- espèces (si <500.000 FCFA) : ☐
- chèque (si <100 000.000 FCFA) : ☐ n° de chèque :

Banque :

- virement (si ≥100 000.000 FCFA) : ☐ date :

IBAN
SWIFT

Une quittance sera remise pour chaque retenue à la source au nom du non-résident concerné.

Cachet de la Recette

Fait à , le

Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
Date limite de dépôt (art.206 du CGI) : le 15 du mois suivant la retenue à la source.